

Secrétariat général

Dossier suivi par :
Carine HENON

**DELIBERATION N° 006/2013
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER
Séance du 26 mars 2013**

Budget rectificatif n°1 de l'exercice 2013

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Le Conseil d'administration adopte le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2013 de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger d'un montant égal en recettes et en dépenses de **1.196.253.316 €** réparti par enveloppe budgétaire pour les montants suivants :

- dépenses de personnel : 710.912.208 €
- intervention : 103.682.000 €
- autres dépenses de fonctionnement : 304.470.855 €
- dépenses d'investissement : 77.188.253 €

Nombre de votants : 27

Pour : **22**

Contre : 5

Abstentions : /

Fait à Paris, le 26 mars 2013

Le président du conseil
d'administration de l'AEFE



Jean-Baptiste MATTEI